

## MAIRIE de SAINT-SILVAIN BELLEGARDE

1, le Bourg - Code Postal : 23190  
Tél. 05 55 67 62 47 Email : [mairie@saintsilvainbellegarde.fr](mailto:mairie@saintsilvainbellegarde.fr)  
Site Internet : <http://www.saintsilvainbellegarde.fr/>  
Ouverture : lundi, jeudi, 13h30 - 17h00, samedi 9h00 - 12h00

# Procès-verbal Séance du 08 Mai 2023

*Approuvé lors de la séance du conseil municipal du 21 juillet 2023*

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 8 mai à 9 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Alain BUJADOUX, Maire.

**Date de convocation** : 29 avril 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 10

**Présents** : MM. Alain BUJADOUX et Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, MM. Jean-Marie BERTRAND et Jean-Pierre CHAPUT, Mmes Michèle ALOUCHY et Évelyne GIPOULON,

**Absents excusés** : Mme Michèle TIXIER-GALLAND, M. Alexandre BOURDERY, M. Frédéric DUPLEIX qui a donné pouvoir à M. Alain BUJADOUX

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Marie BERTRAND

### **1) Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal**

Une observation est formulée sur le projet de procès-verbal de la dernière séance du Conseil tenue le 7 avril 2023 adressé aux membres du Conseil préalablement à la présente séance : il est proposé d'ajouter au point 6 « vote des budgets 2023 » le paragraphe suivant après ceux relatifs aux « indemnités perçues par les membres du Conseil municipal » : « Le troisième adjoint ne perçoit pas d'indemnité. »

Le Maire soumet au vote le projet de procès-verbal avec l'ajout proposé.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

### **2) Défense extérieure contre l'incendie/demande de subvention Fonds Vert**

Le Maire explique que la préfecture souhaite finalement que le subventionnement 2023 par l'Etat du schéma de défense extérieure contre l'incendie présenté par la Commune en mars dernier soit assuré non pas au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) mais au titre du Fonds Vert relevant des ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la transition énergétique.

En conséquence, il convient que le Conseil municipal approuve une demande de subvention pour 2023 au titre du Fonds Vert en remplacement de celle approuvée au titre de la DETR lors de la séance 3 mars 2023 (voir point 3 du procès-verbal).

Le montant de l'investissement pour 2023, soit 96 725,00 € HT, et son plan de financement DETR/Fonds Vert par l'Etat au taux de 40 %, soit 38 690,00 €, restent inchangés.

En revanche, les possibilités d'obtenir, au moins pour 2023, des financements connexes au titre de la DSIL (30 %) et du CRRTE (10 %) n'apparaissent plus envisageables.

L'autofinancement de la tranche d'investissement 2023 s'élèvera donc à 58 035,00 € (60 %).

OBJET	DEPENSES HT	RECETTES
Investissement (tranche 2023)	96 725,00 €	
Fonds Vert (40 %)		38 690,00 €
Autofinancement (60 %)		58 035,00 €
Total (tranche 2023)	96 725,00 €	96 725,00 €

Le Maire soumet au vote le montant de l'investissement retenu pour 2023 (96 725,00 € HT), son plan de financement (58 035,00 € d'autofinancement) et la demande correspondante de subvention au titre du Fonds Vert (38 690,00 €).

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

L'investissement 2023, son plan de financement et la demande de subvention au titre du fonds Vert sont approuvés à l'unanimité.

### 3) Questions diverses

#### a) *Commission chemins*

La réunion de la commission tenue le 24 avril 2023 sera évoquée ultérieurement.

#### b) *Centre de santé*

L'ouverture du centre de santé Médecins Solidaires dans le bâtiment du Syndicat *Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble* est prévue soit le lundi 12 juin soit le lundi 19 juin prochains. Les préparatifs se déroulent normalement. Le premier comité de pilotage réunissant toutes les parties prenantes s'est tenu le mercredi 12 avril au Foyer rural de Bellegarde. Le deuxième se tiendra le mercredi 10 mai dans la salle polyvalente de Saint-Silvain.

#### c) *Prise en charge communale des raccordements aux réseaux*

Les acquéreurs d'une des granges du village du Chassin ont déposé un permis de construire. Le Maire s'interroge sur la possibilité d'une prise en charge par la Commune des frais de raccordements de la future habitation aux réseaux (électricité, eau potable, notamment). Cette question sera évoquée lors de la prochaine séance du Conseil.

#### d) *Bannière communale pour les ostensions de Crocq*

Avec l'accord du Conseil, Mme Evelyne GIPOULON et sa fille Diane en confectionneront une.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire  
Jean-Marie BERTRAND

Le Maire,  
Alain BUJADOUX